

# PÉROU

---

**Observatoire des Camps de Réfugié-e-s**  
**Pôle Étude et Recensement des camps**  
Zone Amériques

FOUCHIER Lucie  
Novembre 2021



# FICHE PAYS - PÉROU

---

Localisation des zones d'accueil/camps de CAREMI  
Localisation de la zone d'accueil/camp de *Casa de la Esperanza*

## ÉTAT DES LIEUX

Analyse des migrations dans l'État hôte  
Le rôle politique et législatif de l'État hôte

## ÉTUDE DES ZONES D'ACCUEIL AU SEIN DE L'ÉTAT HÔTE

Zone d'accueil / Camp 1 : Les CAREMI  
Zone d'accueil / Camp 2 : Les auberges et  
l'exemple de la *Casa de la Esperanza*

## SOURCES ET RÉFÉRENCES

Localisation du pays  
étudié

# PÉROU



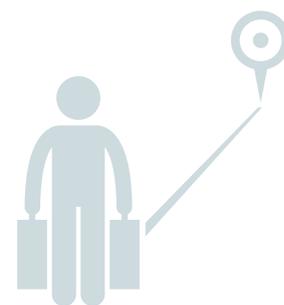
LE PÉROU EST UN PAYS  
D'AMÉRIQUE DU SUD :

- 11° 10' 42.258" S 74° 56' 29.04" W



# ÉTAT DES LIEUX

## ANALYSE DES MIGRATIONS DANS L'ÉTAT HÔTE



Depuis 2015, une **crise humanitaire** a lieu au **Vénézuela**. Selon l'Organisation Internationale des migrations (OIM) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), **3,4 millions** de Vénézuélien-ne-s ont quitté leur pays et le mouvement s'est accéléré en 2018. Cette immigration soudaine et importante est d'abord due à une **crise politico-économique**, entraînant une **crise alimentaire** et une pénurie de médicaments, mais également des vagues de **violence** créant un contexte d'insécurité générale dans le pays. Face à cette situation, de nombreux Vénézuélien-ne-s ont quitté leur pays pour ceux frontaliers[1].

Entre 2015 et 2017, le taux d'émigration augmente de **137%**. Alors que le Venezuela était un pays récepteur, il devient alors pays **émigrant**[2].

En 2018, sont dénombré-e-s **4 millions** de vénézuélien-ne-s ayant quitté leur pays. La Organización de los Estados Americanos (OEA) avertit alors d'une **crise généralisée « sans précédent »**[3].

En 2020, le HCR indique que le nombre de migrant-e-s vénézuélien-ne-s dépasse les **6,5 millions**[4].

Le **Pérou** a accueilli beaucoup de Vénézuélien-ne-s (1,1 million en 2018) et plus de 496.000 ont sollicité une **protection internationale**. Le Pérou est alors le **premier pays d'accueil** de personnes vénézuéliennes nécessitant une protection internationale et le deuxième pays accueillant des migrant-e-s vénézuélien-ne-s au niveau international[5].

Par ailleurs, le Pérou est ainsi devenu le **deuxième pays au monde** à recevoir des demandes de **protection internationale** en 2018 avec 192.500 demandes, dont **190.500** provenaient de Vénézuélien-ne-s[6].

Pour accompagner le gouvernement péruvien dans cette démarche d'accueil, le **HCR** a ouvert des bureaux dans plusieurs villes péruviennes : **Lima**, la capitale, **Tumbes** et **Tacna** (aux frontières) ainsi que dans les villes de **Cusco** et **Arequipa**. Ces lieux sont stratégiques car c'est dans ces villes qu'immigrent la majorité des Vénézuélien-ne-s quittant leur pays[7].



### INFORMATIONS GÉNÉRALES



Lima



1 285 216 km<sup>2</sup>



31 914 989 habitants



Majoritairement  
catholiques

## LE RÔLE POLITIQUE ET LÉGISLATIF DE L'ÉTAT HÔTE



Le Pérou a ratifié **deux textes internationaux** qui protègent les réfugié-e-s : les **déclarations de Genève de 1951** (ratifiée en 1964)[8] et de **Carthagène de 1984**. Elles concernent un sujet très présent sur le continent sud-américain et en Amérique centrale, à savoir les grands mouvements de personnes réfugiées. À l'époque, cela concernait principalement les guerres civiles du **Salvador**, du **Guatemala** et du **Honduras** dans les années 1980[9].

La Déclaration de Carthagène est une **convention régionale** qui étend les cas de protection internationale aux personnes :

“qui ont fui leur pays parce que leur vie, leur sécurité ou leur liberté ont été menacées par une violence généralisée, une agression étrangère, des conflits internes, une violation massive des droits humains ou d'autres circonstances qui ont perturbé gravement l'ordre public » ”  
(Conclusion III)[10].

Cette définition conduit à s'interroger sur les groupes de personnes qui fuient en masse un État, à l'instar des Vénézuélien-ne-s depuis 2015. À cette occasion, le HCR et la *Corte Interamericana de los derechos humanos* (CIDH) ont considéré que la **violation massive des droits humains** pouvait être constatée. Le **groupe de Lima** (décrit en page 8) a demandé à la Cour pénale internationale de mener une **investigation** sur ces crimes. D'autre part, le HCR a mis en place une **commission d'investigation** sur ce sujet[11].

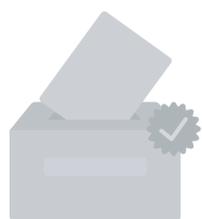
Le Pérou **refuse** pourtant d'appliquer strictement la Convention de Carthagène aux migrant-e-s vénézuélien-ne-s et de leur accorder le statut de réfugié-e basé sur la Conclusion III, alors même que ce statut est inscrit dans la **loi péruvienne** depuis 2002 : la définition élargie de « personne réfugiée » au regard de la Déclaration de Carthagène a été approuvée et inscrite dans la loi de seize pays de la région, dont parmi eux le Pérou. L'**article 3.b** de la loi sur les réfugié-e-s du Pérou, bien qu'éluquant la notion de violence généralisée, inclut d'autres situations inscrites dans sa définition de personne réfugiée de la Déclaration de Carthagène.

En conséquence, fin octobre 2019, sur les 377.047 demandeurs et demandeuses d'asile, **seul-e-s 1.000** ont été reconnus réfugié-e-s[12].

DÉCLARATIONS DE GENÈVE DE 1951  
(RATIFIÉE EN 1964)  
DÉCLARATION DE CARTHAGÈNE DE 1984

Il est très intéressant d'étudier le **positionnement politique du Pérou** face à la crise d'un pays voisin. Le Pérou a pu avoir un **rôle important** dans la protection des personnes immigrées. Pour autant, les politiques publiques se sont, au fil des années, largement **durcies**.

Depuis le début de la **crise migratoire**, le Pérou a eu deux présidents. Les deux ont eu des politiques différentes. Il est intéressant de revenir sur ces **deux mandats** pour comprendre la politique péruvienne d'aujourd'hui[13].



En 2016, le président **Pedro Pablo Kuczynski** (PPK), est élu. Il souhaite alors mettre un point d'honneur à **l'accueil** des Vénézuélien-ne-s.

Il fait d'abord adopter une première **loi** en **2017** sur la possibilité pour les Vénézuélien-ne-s de détenir un **permis de séjour** -- *Permiso temporal de permanencia* (PTP) -- qui leur permet de rester au Pérou pour une durée d'**un an** afin de **travailler**. Au départ, le permis pouvait être demandé par toute personne arrivée avant le 2 février 2017 et pouvait l'être jusqu'au 31 juillet 2017. L'idée était de voir comment la situation vénézuélienne allait évoluer et quelle loi pour la migration allait être votée[14].

Une **deuxième loi** du **29 juillet 2017** est venue **étendre** cette période de demande : la demande pouvait être engagée par les personnes arrivées jusqu'au 31 juillet 2017 et faite jusqu'au 28 novembre 2018[15].

Cette période de demande de PTP est à nouveau **prolongée** par une **troisième loi** du **23 janvier 2018**, permettant aux personnes entrées sur le territoire jusqu'au 31 décembre 2018 de faire une telle demande jusqu'au 30 juin 2019[16].

Il s'agit alors du **premier pays** à accorder une **résidence temporaire**. Ce permis **promeut** la migration. Parmi ses principes, il reconnaît **l'apport de l'immigration** dans le développement du pays ainsi que les principes de **liberté de circulation**, **d'unité familiale** pour les migrant-e-s et de **non-criminalisation** de la migration irrégulière[17].

Ce permis est considéré par la CIDH comme un **exemple pour la région**.



**Trois critères** sont nécessaires pour en faire la demande[18] :

- Être entré de manière **légale** dans le pays (ce critère a été abrogé par la loi du 23 janvier 2018 mais remis en place par la suite) ;
- Être en situation **irrégulière** dans le pays en raison de la fin de l'autorisation de permanence ou de résidence sur le pays ;
- Ne pas avoir d'antécédents **pénaux** ou **judiciaires** aux niveaux national et international.

Ce permis de résidence coûte aujourd'hui **80,5 soles péruviens** (environ 14 euros).

Par ailleurs, le président PPK **s'oppose** fortement aux politiques du gouvernement vénézuélien.

Accompagné de son ministère des affaires étrangères, il a notamment fait une déclaration **dénonçant** la situation politique du Venezuela. Cette déclaration a été suivie par de nombreux pays de la région.

Un autre exemple de cette opposition est l'**expulsion** de l'ambassadeur vénézuélien au Pérou[19].

De plus, le président PPK a créé le **groupe de Lima** le 8 août 2017, qui se compose des pays **hostiles** à la politique de **Nicolas Maduro** et qui appelle à une **transition démocratique**[20].

Le 23 mars 2018, le Président PPK est accusé de **corruption** puis démis de ses fonctions

### Le groupe de Lima



Le 23 mars 2018, le président **Martin Vizcarra** est élu.

Ce dernier conserve la **même position** face au gouvernement vénézuélien. Ainsi, il demande notamment au président Nicolas Maduro de créer un canal humanitaire.

Pendant, Vizcarra procède à des **modifications du PTP**, entre autres sur les **conditions d'obtention** et les **délais**. Le permis précédemment accordé aux personnes arrivées sur le territoire jusqu'au 31 décembre 2018 concerne alors les personnes arrivées jusqu'au 31 **octobre** 2018. La période de demande était fixée au 30 juin 2019 mais est finalement **écourcée** au 31 décembre 2018[21].



**Depuis le 25 août 2018, il est obligatoire de détenir un passeport pour faire une demande de PTP.**

Or, il s'avère que les conditions d'obtention du passeport au Venezuela se révèlent **très difficiles** en raison de la **crise**. Cette demande est justifiée par le gouvernement en raison du fait que le Venezuela a décidé de **quitter le Mercosur** en 2017. Cette mesure prévoit cependant des **exceptions**, notamment pour les **demandeur-se-s d'asile**.

Le 15 juin **2019**, a été rendu obligatoire la **détention d'un visa** pour entrer au Pérou, le **visa humanitaire**. Pour cela, il est indispensable de présenter un passeport et n'avoir aucun antécédents pénaux et judiciaires[22].

De plus en plus de Vénézuélien-ne-s venaient pour demander l'asile. De ce fait, le Pérou a décidé d'instaurer de **nouveaux critères à la demande de protection internationale**. Avant cette loi, les demandeur-se-s d'asile devaient déposer leurs demandes à la frontière mais pouvaient entrer dans le pays afin de poursuivre leurs démarches et

notamment d'être entendu-e-s par la Comisión Especial Para los Refugiados (CEPR)[23].

Dorénavant, les personnes sollicitant une protection internationale doivent toujours le faire à la frontière mais **ne peuvent plus entrer dans le pays** avant d'avoir eu une réponse positive de la CEPR.

En raison de ce changement de procédure, les Vénézuélien-ne-s restent **des semaines aux frontières**, dans des **Centres Binationaux d'Attention aux Frontières** (CEBAF). Le HCR et d'autres organismes ont essayé d'aménager les lieux en mettant notamment à disposition quelques lits pour les enfants, les femmes et les personnes vulnérables. Aujourd'hui, des **repas chauds** sont distribués tous les jours et des **douches** sont disponibles. Avant, un seul repas froid par jour était distribué[24].

Le **décret du 22 octobre 2020** approuve un **nouveau processus d'intégration**. Les personnes arrivées au Pérou disposent alors d'un **délai de 180 jours** pour demander le Carnet de permis temporaire (CPP)[25].

En 2018, à l'initiative de l'Équateur, naît le **Processus de Quito**. Il s'agit d'un espace de travail comprenant **quatorze pays** et deux organisations internationales : l'**ONU** et l'**OIM**. Le but est de **trouver des réponses communes** concernant les flux de réfugié-e-s et notamment ceux concernant les migrant-e-s vénézuélien-ne-s. Succédant au Chili, le **Pérou** en assume la **présidence** depuis novembre 2020. Les interrogations portent essentiellement sur « l'impact de la pandémie COVID-19 sur la santé des personnes réfugiées et migrantes ainsi que les communautés d'accueil, et l'intégration socio-économique »[26].



Depuis la **fermeture des frontières durant la pandémie**, le transport humanitaire s'est **arrêté**. Les Vénézuélien-ne-s ont dû traverser le pays de manière **irrégulière** et **risquée**. La remise en place du transport humanitaire apparaît pourtant nécessaire afin éviter tout type de violence : féminicide, trafics, vols, etc. [27].



# ÉTUDE DES ZONES D'ACCUEIL AU SEIN DE L'ÉTAT HÔTE

## ZONE D'ACCUEIL / CAMP 1 : CAREMI - LIMA[28]

### • LOCALISATION DE LA ZONE

les centres CAREMI se situent à :

San Juan de Lurigancho ;

12.009439029193052, -77.00913771615114

San Martín de Porres ;

11.987671384000155, -77.08948495662843

Capilla Virgen de Fátima.

12.16082972982246, -76.9643707013397

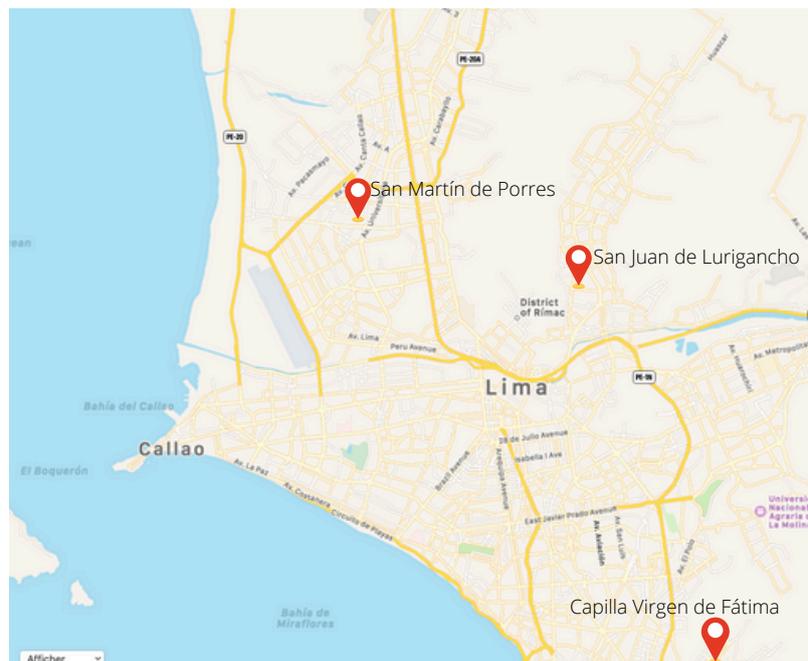
### • PRÉSENTATION DE LA ZONE

Les centres étudiés sont les **Centros de Apoyo para Refugiados y Migrantes** (CAREMI).

Ces centres sont installés **stratégiquement** dans des zones de forte **concentration** de population réfugiée et migrante. Ils sont ouverts en journée.

La population qui y est logée est principalement **vénézuélienne**.

Plusieurs actions sont portées par les CAREMI : une **aide légale** sur l'obtention du statut de réfugié-e, la mise à disposition d'un **service de santé** et de **services éducatifs**. Une attention toute particulière est portée aux **mineur-e-s** et aux **victimes de violences de genre**. Des activités culturelles et sportives sont aussi organisées.



SOURCE : GOOGLE MAPS

Les CAREMI se trouvent à Lima dans trois zones :

- **San Juan de Lurigancho ;**
- **San Martín de Porres ;**
- **Capilla Virgen de Fátima.**

| NATIONALITÉ PRÉSENTE DANS LE CAMP :



Vénézuélien-ne -s

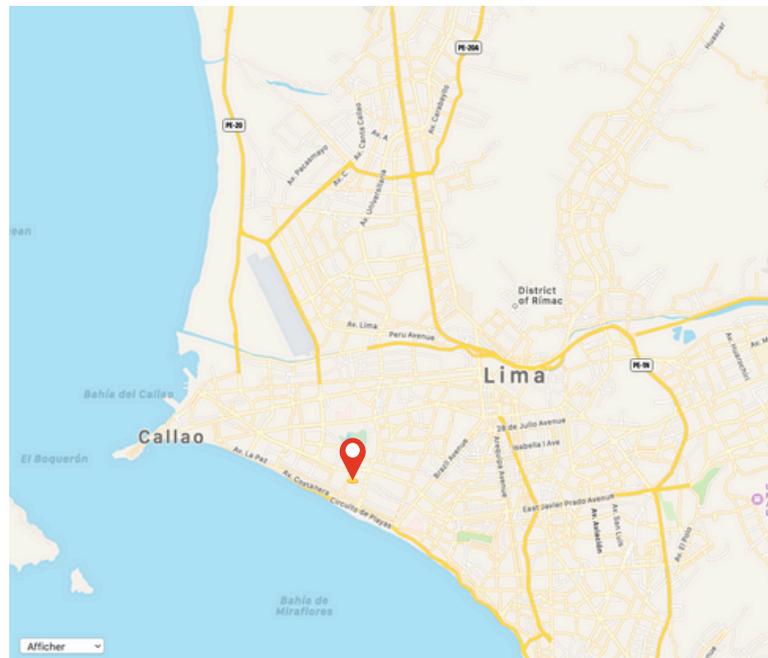
## • MODE DE GESTION DE LA ZONE

Deux entités principales gèrent les CAREMI : le **HCR** et l'association **Encuentros - Servicio Jesuita de la Solidaridad** (Encuentros-SJS). Certaines associations, comme **Plan International**, interviennent également sur des actions **ciblées**.

## ZONE D'ACCUEIL / CAMP 2 : LES AUBERGES ET L'EXEMPLE DE LA CASA DE LA ESPERANZA

### • LOCALISATION DE LA ZONE

L'auberge *Casa de la Esperanza* se situe dans le quartier de San Miguel à Lima.



SOURCE : GOOGLE MAPS

### • PRÉSENTATION DE LA ZONE

Les logements temporaires collectifs également appelés les « **auberges** » semblent être le moyen d'hébergement privilégié des **Vénézuélien-ne-s migrant-e-s au Pérou**. Il convient de noter que **80%** d'entre elles et eux vivent à **Lima**.

D'après une enquête réalisée dans onze auberges à Lima, **80%** de la population vénézuélienne de Lima vit dans l'une de ces **auberges**[29].

Par ailleurs, cette enquête précise que **38%** des personnes interrogées indiquent vivre dans ces logements collectifs de Lima parce qu'ils sont au **chômage**. Enfin, **10%** d'entre elles indiquent avoir été **expulsées** de leur logement individuel car elles ne pouvaient plus en payer le loyer[30].

Cette solution d'hébergement a été pensée comme une réponse immédiate mais **temporaire** pour

aider les personnes qui venaient d'arriver dans le pays et qui n'avaient aucune autre solution d'hébergement.

Le problème s'est posé lors de la crise sanitaire de la **COVID-19**. En effet, il a fallu trouver davantage de place pour pouvoir héberger les personnes durant le **confinement**[31].

Ce problème d'hébergement est dû principalement au coût des loyers qui est **trop élevé**[32].

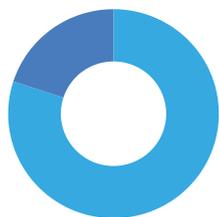
Une autre étude a été faite sur seize auberges de Lima. Sur la totalité, six d'entre elles étaient prévues pour accueillir des personnes en situation de **vulnérabilité sociale** et les dix autres ont été créées afin de s'adapter à la **crise migratoire vénézuélienne**[33].

| NATIONALITÉ PRÉSENTE DANS LES AUBERGES :

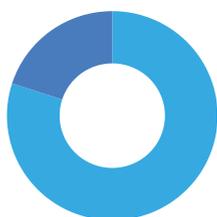


Vénézuelien-ne -s

| LIEUX DE VIE :



Taux de Vénézuélien-ne-s au Pérou vivant à Lima



Taux de Vénézuélien-ne-s à Lima vivant dans les auberges

**La Casa de la Esperanza** se trouve dans le quartier de San Miguel (Lima). Elle a été mise en place par l'église méthodiste de Miramar[34].

Elle a reçu l'aide de la **Croix Rouge** et d'**Action Contre la Faim** sur le plan alimentaire. Les repas y sont organisés de la manière suivante : l'auberge essaie d'apporter des denrées alimentaires et chaque personne accueillie qui travaille complète les repas afin qu'ils soient partagés[35].

Y sont prioritaires les **femmes avec enfants**. Il convient de noter qu'une **augmentation** des personnes accueillies a été observée depuis la crise sanitaire[36]. Au cours du confinement, ce centre a également ouvert une cantine avec trente-cinq menus servis par jour pour les personnes travaillant dans le quartier[37].

## • MODE DE GESTION DE LA ZONE

Les auberges sont financées par des **organisations internes**, des **dons**, etc. Elles sont souvent joignables par les réseaux sociaux tels que **Facebook**[38].

La plupart des auberges sont mises en place par des **entités religieuses** ou des **initiatives citoyennes**[39].

L'idée de ces auberges est d'accueillir des Vénézuélien-ne-s de manière **temporaire** afin qu'elles puissent trouver du **travail** et louer un appartement en toute **autonomie**[40].

Dans huit des seize auberges étudiées, le temps d'accueil s'échelonne de **trois à six mois**. Y sont prioritaires les **femmes avec enfants**, les **femmes enceintes** ou tout autre public à risque[41].



### Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)

Une aide du HCR est apportée dans les auberges. D'une part, elle consiste en l'assistance médicale d'urgence et les soins basiques ainsi que les transports d'alimentation. D'autre part, une assistance humanitaire a été mise en place pour permettre aux Vénézuélien-ne-s d'utiliser des ressources financières pour leurs différents besoins élémentaires[42].



## • PROBLÈMES ET/OU DÉFAILLANCES OBSERVÉES

### DÉLAIS DE PRISE EN CHARGE DANS LES AUBERGES

En principe, l'accueil des primo-arrivant-e-s vénézuélien-ne-s est considéré comme **temporaire**. Or, il a été établi, par le biais de plusieurs études, que les migrant-e-s restaient en moyenne **plusieurs mois** (trois à six mois)[43].



### ACCÈS AUX SERVICES

D'une part, dans la majorité des cas, les auberges se trouvent dans les quartiers les plus **défavorisés** de la capitale péruvienne. Cela implique des **problèmes d'accès aux services de base** comme l'eau, l'électricité et/ou l'hygiène.

D'autre part, les auberges sont très **rarement** adaptées aux familles. En effet, celles-ci se composent généralement de peu de chambres qui sont accordées en priorité aux femmes et aux enfants. Dans une auberge liménienne, les hommes dorment dans le hall principal, **sans toit** et doivent ranger leur matelas tous les soirs[44].

De plus, dans la majorité des auberges, il n'y a **pas de toilettes** (c'est le cas de **60%** des auberges sondées) et de douches séparées entre les femmes et les hommes (c'est le cas de 56% des auberges sondées)[45].

En outre, l'accès aux soins est une **difficulté** supplémentaire qui se pose dans ces logements collectifs. Bien que les auberges soient pour la plupart installées non loin d'un centre de santé (hôpital, centre de la Croix Rouge, etc.), l'accès aux soins n'est **pas universel**[46]. Sur l'ensemble des

personnes en situation irrégulière, seul-e-s les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans ont accès **gratuitement** aux soins. Dans **80%** des auberges sondées, il n'y a **pas d'accès direct aux soins**[47].

De surcroît, dans la plupart des auberges, il n'y avait guère de kit d'hygiène fourni au cours de la crise sanitaire[48].

Enfin, s'agissant de **l'éducation**, la plupart des auberges mettent en place des **activités éducatives non formelles** (11/16 auberges). Cependant, il ressort que **50%** des enfants résidant dans ces auberges n'étaient **pas inscrits** lors du dernier cycle scolaire (information recueillie en mars 2020)[49] - cela, alors même que le Pérou revendique le **droit à l'éducation pour tous**[50].



### ALIMENTATION

L'alimentation est une problématique récurrente dans l'étude de ces logements collectifs. Les **problématiques économiques** des migrant-e-s (notamment pendant la crise sanitaire liée à la COVID-19) engendrent une consommation d'aliments de **basse qualité nutritive**, qui ne permet pas une alimentation équilibrée. Cela pose un réel **problème** pour les enfants et les femmes enceintes[51].



**Il faut ajouter que 40% des personnes sondées dans les auberges de la capitale indiquent avoir dû diminuer le nombre de repas par jour par manque de moyens[52].**

Dans l'étude visant onze auberges de Lima où sont servis un ou plusieurs repas quotidiennement, quatre n'en servent qu'**un par jour**[53].



## SITUATION DES PERSONNES VULNÉRABLES

Au-delà des problèmes sociaux rencontrés par les migrant-e-s vénézuélien-ne-s, ces dernier-e-s sont également victimes de **racisme**. Sont notamment visées les communautés les plus vulnérables comme les **LGBTQI+**. Le Défenseur du peuple[54] indique qu'il existe une moyenne de cinq dénonciations de cas de **disparition** d'adolescente, enfant ou femme par jour. Pour les personnes LGBTQI+, soixante-trois d'entre elles indiquent avoir été victimes de **violence** ou de **discrimination** dans des espaces publics[55].

# SOURCES ET RÉFÉRENCES

- [1] UNHCR, "Le nombre de Vénézuéliens ayant quitté leur pays s'élevé désormais à 3,4 millions", UNHCR, 22 février 2019, <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2019/2/5c6fe7ffa/nom-brevenezueliens-quitte-pays-seleve-desormais-34-millions.html>
- [2] Valeria Aron Said, "¿Cambia el gobierno, cambia la política? Un estudio comparado sobre las respuestas de Colombia, Perú y Ecuador frente a la migración venezolana en los años 2016-2018" juillet 2019
- [3] *Ibid*
- [4] Alberto Torres, "total de migrantes y refugiados venezolanos paso de 5,2 millones a 5,4 millones en cuatro meses", *Cronica uno*, 10 novembre 2020, <https://cronica.uno/total-de-migrantes-y-refugiados-venezolanos-paso-de-52-millones-a-54-millones-en-cuatro-meses/>
- [5] ACNUR, Peru, <https://www.acnur.org/peru.html>
- [6] Adriana Alzamora, PUCP Instituto de democracia y derechos humanos, « refugiados en la mira : peru como nuevo país de acogida », 2 juillet 2019, <https://idehpucp.pucp.edu.pe/notas-informativas/refugiados-en-la-mira-peru-como-nuevo-pais-de-acogida/>
- [7] *op.cit.*
- [8] UNHCR, « Etats parties à la convention de 1951 relative au statut des réfugiés et/ou à son protocole de 1967 au 31 décembre 2004, <https://www.unhcr.org/fr/4ad2f34fe.pdf>
- [9] Amnestia Internacional, « Buscando Refugio Peru da la espalda a quines huyen de venezuela », 2020, <https://www.amnesty.org/download/Documents/AMR4616752020SPANISH.PDF>
- [10] UNHCR, « declaracion de Cartagena sobre los refugiados », <https://www.unhcr.org/fr/about-us/background/4b14f4a5e/declaration-carthagene-refugiés-adoptée-colloque-protection-internationale.html>
- [11] *op.cit.*
- [12] *Ibid*
- [13] *op.cit.*
- [14] *Ibid*
- [15] *Ibid*
- [16] *Ibid*
- [17] *Ibid*
- [18] Gobierno Peruano, « Sacar permiso temporal de permanencia (PTP) para venezolanos », 9 novembre 2018, <https://www.gob.pe/634-sacar-permiso-temporal-de-permanencia-ntp-para-venezolanos>
- [19] Cris Bouroncle « comment le Perou a fermé la porte aux migrants vénézuéliens », *The Conversation*, 21 novembre 2019, <https://theconversation.com/comment-le-perou-a-ferme-la-porte-aux-migrants-venezueliens-126321>
- [20] Luis Gonzalez, Venezuela : le groupe de Lima écarte l'usage de la force », *l'Express*, 26 février 2019, [https://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique-sud/venezuela-le-groupe-de-lima-ecarte-l-usage-de-la-force\\_2064101.html](https://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique-sud/venezuela-le-groupe-de-lima-ecarte-l-usage-de-la-force_2064101.html)
- [21] *op.cit.*
- [22] *op.cit.*
- [23] *Ibid*
- [24] *Ibid*
- [25] Pierina Sora y Hector Villa Leon, « CPP : que ventajas y desventajas trae el nuevo documento para los venezolanos en Peru ? », *Venezuela Migrante*, 4 décembre 2020, <https://venezuelamigrante.com/utiles/nuevo-ptp-que-ventajas-y-desventajas-trae-para-los-venezolanos-en-peru/>
- [26] « Peru asume presidencia de mesa tecnica regional para la migracion venezolana, *Gestion*, 27 novembre 2020, <https://gestion.pe/mundo/internacional/peru-asume-presidencia-de-mesa-tecnica-regional-para-la-migracion-venezolana-noticia/?ref=gesr>
- [27] GTRM Peru, "Análisis conjunto de necesidades para el plan regional de respuesta para refugiados y migrantes 2021", *Décembre 2020*, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Análisis%20conjunto%20de%20necesidades%20para%20el%20Plan%20Regional%20de%20Respuesta%20para%20Refugiados%20y%20Migrantes%202021%20—%20Informe%20del%20GTRM%20Perú.pdf>
- [28] ACNUR, « Refugiados y migrantes en Peru reciben acompañamiento en centros de apoyo » 16 octubre 2019, [https://www.acnur.org/noticias/noticia/2019/10/5da78f534/refugiados-y-migrantes-en-peru-recibiran-acompanamiento-en-centros-de-apoyo.html?fbclid=IwAR126bGTxNUdotxPcw806iNZd0IXnfpH-3U0wb1tITp6PLCTYnj9Q\\_R7jU#](https://www.acnur.org/noticias/noticia/2019/10/5da78f534/refugiados-y-migrantes-en-peru-recibiran-acompanamiento-en-centros-de-apoyo.html?fbclid=IwAR126bGTxNUdotxPcw806iNZd0IXnfpH-3U0wb1tITp6PLCTYnj9Q_R7jU#)
- [29] *op.cit.*
- [30] *Ibid*
- [31] *Ibid*
- [32] DTM, « evaluación de sitios Albergues para población venezolana en Lima metropolitana », *Mars 2020*, <https://reliefweb.int/report/peru/dtm-evaluaci-n-de-sitios-albergues-para-poblaci-n-venezolana-en-lima-metropolitana>
- [33] *Ibid*
- [34] José Vadillo Vila « Un hogar para pasar la tormenta », *El Peruano*, 22 octubre 2020, <https://elperuano.pe/noticia/105786-un-hogar-para-pasar-la-tormenta>
- [35] *Ibid*
- [36] *Ibid*
- [37] *Ibid*
- [38] Jimena de la Quintana, « Un recorrido por un albergue que refugia a migrantes venezolanos en su tránsito por Lima », *CNN*, 20 juin 2019, <https://cnnespanol.cnn.com/video/refugiados-venezolanos-albergue-lima-peru-sin-fronteras-transito-live-jimena-de-la-quintana/>
- [39] *op.cit.*
- [40] *op.cit.*
- [41] *op.cit.*
- [42] Eric Sanchez, "280,000 venezolanos solicitaron el Status de refugiados en Peru. Esta es la tarea de esta trabajadora de ACNUR para ayudarlos", *Global Citizens*, 17 septembre 2019, <https://www.globalcitizen.org/es/content/venezuela-crisis-peru-education-activate/>
- [43] DTM, « evaluación de sitios Albergues ... » *op.cit.*
- [44] Jimena de la Quintana, « Un recorrido por ... » *op.cit.*
- [45] GTRM Peru, "Análisis conjunto de necesidades ... » *op.cit.*
- [46] DTM, « evaluación de sitios Albergues ... » *op.cit.*

[47] GTRM Peru, "Análisis conjunto de necesidades ... »  
*op.cit.*

[48] DTM, « evaluación de sitios Albergues ... » *op.cit.*

[49] *Ibid*

[50] GTRM Peru, "Análisis conjunto de necesidades ... »  
*op.cit.*

[51] *Ibid*

[52] *Ibid*

[53] DTM, « evaluación de sitios Albergues ... » *op.cit.*

[54] <https://www.defensoria.gob.pe/defensor-del-pueblo/>

[55] GTRM Peru, "Análisis conjunto de necesidades ... »  
*op.cit.*